COMMUNE DE VIRY
Haute-Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° DEL 2026-080

Le **22/09/2026** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry, dûment convoqué le **16/09/2026**, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary sous la présidence de M. Cédric MERLOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20
MERLOT Cédric, Maire, MICHALOT Sandrine, BUIRON Christophe, BERNARD Pierre, adjoints, HERRERO Sabine, SECRET Michel, PERREARD Benoît, PORCHET Alexandre, GANDY Christophe, LOFFEL Delphine, ESCURE Laurent, LACHENAL Yann, JACQUEMOUD Emmanuelle, FERNANDO Adeline, NUNES Maud, BARBIER Claude, LASSALLE Déborah, DE VIRY François, BARTHASSAT Gary, DUPONT Loreleï.

Procurations : 07
POIRIER Patrice a donné pouvoir à BUIRON Christophe, BIGAND Martine a donné pouvoir à MICHALOT Sandrine, COUSIN Corinne a donné pouvoir à MERLOT Cédric, VILLARD Marie a donné pouvoir à BERNARD Pierre, SAUZE Myriam a donné pouvoir à LOFFEL Delphine, RODRIGUEZ Sandrine a donné pouvoir à LASSALLE Déborah, DERELI Elmas a donné pouvoir à FERNANDO Adeline.

Absents : 09
POIRIER Patrice, BIGAND Martine, DURAND Patrick, COUSIN Corinne, VILLARD Marie, SAUZE Myriam, CHEVALIER Laurent, RODRIGUEZ Sandrine, DERELI Elmas.

Secrétaire :
HERRERO Sabine

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :
☒ Transmission à la préfecture le 06/10/2026
☒ Publication le 07/10/2026

Objet : PERSONNEL COMMUNAL - Mise à jour du tableau des emplois permanents et non permanents - Avancement de grade

M. le Maire, explique à l'assemblée, que chaque année, selon leur ancienneté, l'obtention d'un concours ou examen professionnel ou la validation de leur dossier à la promotion interne, certains agents peuvent prétendre à un avancement de grade. Cette année, le dossier de promotion interne d'un agent du service proximité a été validé par le Centre de Gestion 74, lors de la session du 26 juin 2026. Cet agent est inscrit sur la liste d'aptitude des rédacteurs territoriaux. Les missions exercées par l'agent, correspondant aux missions de ce grade, il est donc proposé de modifier le tableau des emplois permanents et non permanents de la commune, pour permettre la nomination de l'agent concerné, en supprimant le poste d'adjoint administratif principal 1ère classe créé par la délibération n° DEL 2023-005 du 17/01/2023, et en créant un poste de rédacteur à temps complet.

Il explique également à l'assemblée, qu'à la suite du départ de la responsable du service urbanisme, le grade de la personne recrutée sur ce poste ne correspond pas au grade de l'agent parti. Il convient donc de modifier le tableau des emplois permanents et non permanents, en supprimant le poste d'adjoint administratif territorial à temps complet, créé par la délibération n° DEL 2023-025 du 04/04/2023, et en créant un poste de technicien principal 2ème classe à temps complet.

M le Maire indique par ailleurs à l'assemblée, qu'à la suite du départ de la responsable du service « Patrimoine Bâti », le grade de la personne recrutée sur ce poste ne correspond pas au grade de l'agent parti. Il convient de modifier le tableau des emplois permanents et non permanents, en supprimant le poste d'adjoint administratif territorial créé par la délibération n° DEL 2023-015 du 07/03/2023 à temps complet, et en créant un poste de technicien à temps complet.

Il explique enfin à l'assemblée, qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois permanents et non permanents à compter du 01/10/2026 :

- pour le service de police municipale : en supprimant le poste de gardien brigadier créé par la délibération n° DEL 2022-001 du 18/01/2022.
- pour le service scolaire : à la suite d'un oubli de changement de grade dans le tableau, lors du recrutement d'un agent, il convient de corriger cette erreur, en supprimant le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (34.19/35ème), créé par la délibération n° DEL 2023-041 du 04/07/2023 et en créant un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (34.19/35ème).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 313-1,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :
Décide de supprimer les postes suivants aux dates indiquées :

Grade	Délibération de création n°	TC (Temps complet) TNC (Temps non complet)	Date
Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux			
Adjoint administratif principal 1ère classe	DEL 2023-005	TC	01/10/2026
Adjoint administratif territorial	DEL 2023-025	TC	14/09/2026
Adjoint administratif territorial	DEL 2023-015	TC	21/09/2026
Cadre d'emploi des policiers municipaux			
Gardien brigadier	DEL 2022-001	TC	01/10/2026
Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux			
Agent technique principal 2ème classe	DEL 2023-041	TNC 34.19	01/10/2026

Article 2 :
Décide de créer les postes suivants aux dates indiquées :

Grade	TC (Temps complet) TNC (Temps non complet)	Date
Cadre d'emploi des techniciens territoriaux		
Technicien principal 2ème classe territorial		
Technicien Territorial		
Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux		
Rédacteur	TC	01/10/2026
Cadre d'emploi des agents d'animation territoriaux		
Agent d'animation territorial	TNC 34.19	01/10/2026

Résultat du vote :

Pour : 27 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Cédric MERLOT

Signé

La secrétaire,
Sabine HERRERO

Signé